

Mieux connaître les Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité



- Chantiers internationaux
- Volontariat de Solidarité Internationale
- Congés de solidarité
- Missions de professionnels retraités
- Autres séjours et missions

Décembre 2009

France Volontaires

11, rue Maurice Grandcoing - BP 220
94203 Ivry sur seine Cedex
01 53 14 20 30
www.france-volontaires.org



Avant-propos

Le champ de la solidarité internationale est investi par de nombreux acteurs français aux philosophies, statuts, valeurs, objectifs... divers et variés mais complémentaires. Tous, à leur manière, répondent à une demande accrue des citoyens de s'engager volontairement, pour des durées variables, dans des missions de solidarité à l'international.

Ce désir d'engagement n'est pourtant pas satisfait : les dispositifs proposés par les organisations du secteur ne sont pas suffisants au regard du nombre de postulants au départ. L'articulation, l'efficacité et la cohérence d'ensemble de ces dispositifs ne sont pas non plus toujours avérées.

Pour améliorer ces Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES¹), tant en quantité qu'en qualité, le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et les acteurs associatifs du secteur ont engagé un important chantier depuis juin 2008. Des réflexions ont été menées sur les différentes formes de VIES, sur la création d'une charte commune (cf. *Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité*, p. 20), sur la mise en place d'une plateforme...

Cette nouvelle entité, France Volontaires, a été officialisée le 1^{er} octobre 2009, à l'Hôtel Matignon, par M. François FILLON (Premier Ministre), en présence de M. Alain JOYANDET (Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie), de M. Martin HIRSCH (Haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la Jeunesse) et de M. Jacques GODFRAIN (ancien Ministre et Président de l'Association française des volontaires du progrès - AFVP). Cette cérémonie de lancement a confirmé la mise en œuvre effective et collective de France Volontaires, le 1^{er} janvier 2010, à partir de la transformation de l'AFVP.

AVERTISSEMENT

LE SERVICE CIVIQUE A L'INTERNATIONAL

Ce document ayant été finalisé en décembre 2009, il ne prend pas en compte le Service Civique officiellement créé en mai 2010.

Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité locale. La grande majorité des missions proposées le sont en France, mais il est également possible de partir à l'étranger.

Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr.

¹ Tous les sigles et acronymes sont développés dans la *Liste des sigles et acronymes*, p. 26.

Sommaire

Avant-propos	2
Sommaire	3
Introduction	4
Présentation des VIES	4
I- Les VIES, quatre concepts fondamentaux.....	4
I-1 Volontariat.....	4
I-2 International	5
I-3 Echanges	6
I-4 Solidarité.....	7
II- Les familles des VIES.....	8
II-1 Volontariat de solidarité internationale	8
II-2 Volontariat d'échange et de compétences	10
II-3 Volontariat d'initiation et d'échange	13
III- Typologie des VIES.....	18
Annexe - Charte des V.I.E.S.	20
Liste des organismes contactés.....	21
Principales caractéristiques des V.I.E.S.	22
Liste des sigles et acronymes	26
Bibliographie	28

Présentation des VIES

Les VIES, les « Volontariats Internationaux d’Echange et de Solidarité », un « engagement volontaire et solidaire à l’international »...? Quelles sont les notions et les réalités qui se cachent derrière ces expressions ? Quels sont les différents volontariats qui peuvent être rattachés ou non à ces VIES ? Quelles sont les catégories de volontariat qui pourront être ou ne pas être prises en compte et quelles sont leurs principales caractéristiques ?

I- Les VIES, quatre concepts fondamentaux

L’expression « Volontariat International d’Echange et de Solidarité » (VIES) se réfère à quatre concepts essentiels : le volontariat, l’international, l’échange et la solidarité. Chacun de ces concepts peut prendre plusieurs sens, selon qu’il renvoie à des notions littérales, philosophiques, juridiques... Afin de clarifier le sigle VIES, il s’agit d’en définir clairement chaque terme.

I-1 Volontariat

Littéralement, le « volontariat » résulte d’une « décision librement choisie et non imposée » ; le « volontaire » étant celui « qui fait preuve d’autorité, de volonté ferme » (Larousse). Partant de cette définition, le *Texte de référence* de Cotravaux précise que le « volontariat est un acte d’échange mutuel entre une personne ou un groupe qui offre son temps, son travail, son énergie au bénéfice d’un projet d’intérêt général et d’une collectivité d’accueil qui offre au(x) volontaire(s) un terrain d’apprentissage ».

A partir de cette définition, et compte tenu des réflexions engagées par les commissions de réflexion sur les missions de France Volontaires, les volontaires peuvent être définis comme :

- Des individus et des groupes d’individus qui s’engagent de manière libre et responsable ;
- Des hommes et des femmes qui donnent de leur temps, de leur travail, de leur énergie ;
- Des personnes de tout âge qui se consacrent de façon désintéressée à un projet d’intérêt général ;
- Des personnes, quel que soit leur statut, qui s’investissent à temps plein, sur leur temps professionnel ou familial, pendant une période déterminée (de deux semaines à plusieurs années).

Le volontariat ne doit pas être confondu avec le bénévolat : « engagement libre pour mener une action non salariée en direction d’autrui, en dehors du temps professionnel et familial » (définition du Conseil économique et social du 24 février 1993).

Jusqu'en décembre 2009, en France, il existe onze formes de volontariat référencées comme telles par différents ministères, agences interministérielles et établissements sous tutelle :

- Le service civil volontaire (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) ;
- Le service volontaire européen (Agence française du programme européen Jeunesse en action) ;
- Le volontariat associatif (Haut commissaire à la Jeunesse) ;
- Le volontariat civil à l'aide technique (Ministère de l'Intérieur / Direction de l'Outre-mer) ;
- Le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité (Haut commissaire à la Jeunesse) ;
- Le volontariat de prévention, de sécurité et de défense civile (Ministère de l'Intérieur, Direction de la Défense et de la Sécurité Civile) ;
- Le volontariat de solidarité internationale (Ministère des Affaires étrangères et européennes) ;
- Le volontariat international en administration (Ministère des Affaires étrangères et européennes ; Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi) ;
- Le volontariat international en entreprise (Ministère des Affaires étrangères et européennes ; Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi / Agence française pour le développement international des entreprises) ;
- Le volontariat pour l'insertion – Défense 2^{ème} chance (Ministère de l'Intérieur / Etablissement public d'insertion de la Défense) ;
- Les sapeurs pompiers volontaires (Ministère de l'Intérieur / Services départementaux d'incendie et de secours).

I-2 International

Parmi toutes ces formes de volontariats, rares sont celles qui proposent des missions à l'international, hors Union Européenne et Espace Economique Européen². Les volontariats soutenus par le Ministère de l'Intérieur (volontariat de prévention, de sécurité et de défense civile ; volontariat pour l'insertion – Défense 2^{ème} chance ; sapeurs pompiers volontaires) portent sur des missions exclusivement en France ; tout comme le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité placé sous la responsabilité du Haut Commissaire à la Jeunesse. Le volontariat associatif « concerne toute mission d'intérêt général, en France, dans l'Union européenne et dans un Etat de l'Espace économique européen ». Le volontariat civil à l'aide technique ne peut s'effectuer, quant à lui, qu'en Outre-mer (régions, départements, collectivités territoriales d'Outre-mer ; Nouvelle Calédonie ; Terres australes et antarctiques françaises).

Le service civil volontaire comme le service volontaire européen ne sont pas non plus spécialement tournés vers l'international mais les volontaires qui ont opté pour ces dispositifs peuvent, dans certains cas, s'engager dans des missions dans des pays du Sud (pays en voie de développement et,

² L'Espace économique européen comprend les 27 Etats membres de la Communauté européenne et 3 Etats signataires de l'Association européenne de libre-échange.

de plus en plus, pays émergents) ; en particulier dans ceux de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP³). Néanmoins, ces deux types de volontariats connaissent actuellement des évolutions qui leur sont propres et qui dépassent largement le cadre de cette étude. Il n'a pas été envisagé de les inclure dans la famille des VIES.

Malgré leur portée internationale, le volontariat international en administration (VIA) et le volontariat international en entreprise (VIE) ne peuvent pas non plus être considérés comme des VIES. Sous double tutelle ministérielle, le volontariat international en entreprise offre des opportunités de mission d'ordre commercial, technique ou scientifique au sein d'une entreprise française à l'étranger tandis que le volontariat international en administration recouvre des missions d'appui à des services de l'Etat à l'international : ces deux formes de volontariats ne proposent pas directement de missions relatives à des projets de solidarité internationale, propres aux VIES.

Parmi les onze formes de volontariat référencées sur les sites gouvernementaux, seul le volontariat de solidarité internationale propose explicitement « des actions d'intérêt général hors de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen ». Le VSI n'est pourtant pas la seule forme de volontariat à l'international soutenue par des dispositifs étatiques. Les volontariats d'échange et de compétences et les volontariats d'initiation et d'échange, également axés sur l'échange et la solidarité internationale, bénéficient d'appuis des pouvoirs publics et sont considérés comme des VIES.

I-3 Echanges

Le concept d'« échange » est défini comme « un don mutuel entre deux parties » ; un fait de « donner quelque chose, quelqu'un contre quelque chose, quelqu'un d'autre » (Larousse). Dans cette logique, les échanges entre volontaires et structures du Nord et du Sud se voudraient réciproques ; équilibrés du Nord vers le Sud, du Sud vers le Nord, du Sud vers le Sud mais aussi d'Ouest en Est, du Sud vers l'Est...

Force est de constater que, dans le contexte actuel, les échanges de volontaires se font essentiellement du Nord vers le Sud. L'envoi de volontaires du Sud vers le Nord est encouragé mais reste extrêmement difficile à mettre en œuvre. Cette problématique reste commune aux différentes familles de VIES même si, dans le cadre du volontariat de jeunesse, les échanges de jeunes du Sud vers le Nord se multiplient. Il semble prématuré de s'interroger sur ce type d'échanges, qui répondent à des logiques tout autre : les volontariats qui en découlent ne seront pas présentement intégrés aux VIES et il ne sera pas question d'en évoquer ici les pratiques.

Il n'en demeure pas moins que le concept d'échange reste au cœur de la démarche des VIES. Il se décline autour de l'échange humain, échange interculturel, échange de pratiques, échange de savoir-faire... Il implique des notions telles que le respect de l'autre, de ses droits, de ses croyances ; la prise en compte de la réalité d'autrui ; le partenariat entre individus ou collectifs, impliqués dans un jeu d'acteurs plus ou moins complexe.

I-4 Solidarité

Le mot « solidarité », resitué dans ce contexte, fait référence à « un sentiment de devoir moral envers les autres membres d'un groupe, fondé sur l'identité de situation, d'intérêts » (Larousse). Dans le cadre des VIES, cette solidarité s'exprime à l'international, envers des populations défavorisées, et demeure fondée sur une identité commune : citoyens du monde.

De manière plus concrète, le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID) définit, sur le site Internet de *la Semaine de la Solidarité Internationale* (www.lasemaine.org), la solidarité internationale comme :

- « Un acte réfléchi qui vise à induire des changements de comportements individuels et collectifs » ;
- « Un acte politique qui vise à rendre plus équitables les règles de la politique mondiale » ;
- « Un acte nécessaire pour tous car c'est la condition d'un monde plus juste ! ».

Quel que soit sa provenance, son organisme ou non de rattachement, le volontaire international d'échange et de solidarité souhaite, à un moment donné, participer à une action altruiste à travers « des projets de développement ou humanitaires dans un souci de [...] prise en considération des acteurs les plus défavorisés » (cf. *Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité*, p. 141). Il contribue à ces projets selon des principes d'équité et de justice.

A l'étranger, ces projets solidaires couvrent de multiples domaines : social et enfance, enseignement et formation, santé et nutrition, développement rural et environnement, développement urbain et infrastructure, économie locale... ; autant de champs qui permettent aux volontaires de l'urgence, de la réhabilitation et du développement d'exprimer leurs solidarités auprès d'autres personnes moins favorisées.

A leur retour de mission, les VIES sont appelés à « intégrer l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales » en prenant part à la « vie citoyenne dans leurs pays d'origine » (cf. *Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité*). La solidarité internationale est une prise de conscience qui doit se traduire en acte « ici et là-bas » ; avant, pendant et après la mission.

II- Les familles des VIES

Définir les VIES par la terminologie ne suffit pas pour en circonscrire le périmètre. Aujourd'hui, cette expression se structure autour de trois grandes « familles » (le volontariat de solidarité internationale – VSI, le volontariat d'échange et de compétences – VEC, le volontariat d'initiation et d'échanges – VInE) mais quelles en sont les caractéristiques ? Quelles sont les catégories de volontariats qui y sont associées ? A qui s'adressent ces volontariats, sous quelles formes, dans quels cadres... ? Quels sont, in fine, les points communs et les spécificités de ces familles de VIES ?

II-1 Volontariat de solidarité internationale

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) est l'une des formes de volontariat français à l'étranger (hors Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen) la plus connue. Pourtant, cette famille de VSI regroupe des associations aux pratiques disparates... Partant de ce critère, le VSI peut être subdivisé en deux catégories : d'une part, le « VSI agréé » ; de l'autre, le « VSI non agréé ».

Le VSI agréé est régi par la loi n°2005-159 du 23 février 2005. Il est proposé par 27 associations agréées et financées par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (cf. Liste des associations agréées, www.diplomatie.gouv.fr). Le Comité de liaison des ONG de volontariat (CLONG-Volontariat) en fait la représentation et la communication institutionnelle, notamment en rappelant ses principales caractéristiques dans *Vers une solidarité engagée : les Nouveaux enjeux du Volontariat de solidarité internationale*. Néanmoins, chaque association agréée conserve sa propre identité, défend ses valeurs laïques ou confessionnelles, revendique ses priorités d'intervention en accord avec ses partenaires du Nord et du Sud...

Le VSI non agréé regroupe, quant à lui, de nombreuses associations qui proposent des missions de volontariat plus ou moins éloignées de celles proposées par les associations agréées. Les unes ont perdu leur agrément car leurs missions restent légèrement à la marge du cadre fixé par la loi. Elles offrent des garanties sociales mais pas d'indemnité, font partir des volontaires sur des missions de moins d'un an... En revanche, les autres ne peuvent, aujourd'hui, prétendre à leur agrément : les formes de volontariats qu'elles proposent, bien que rattachées à du VSI, sont bien loin de la loi de 2005. Elles n'offrent aucune garantie pour les postulants au départ, leurs projets n'entrent pas dans le champ de la solidarité internationale...

Les volontaires qui partent avec ces associations non agréées sont largement plus nombreux que ceux qui partent avec des associations agréées mais il est actuellement impossible d'en définir exactement le volume ou d'en analyser les pratiques. Cette forme de volontariat – surtout initiée par des associations locales et soutenue par des collectivités territoriales – demeure méconnue et nécessiterait une étude plus approfondie. Si elle ne doit pas être exclue de la famille des VIES, cette catégorie de volontariat ne sera pas pour autant abordée lors de cette étude.

Tab. 1 : Caractéristiques du VSI

Volontariat de solidarité internationale (associations agréées)	
Liste des organismes agréés	ACF, AFVP, Architectes de l'Urgence, ASMAE, ATD, AVSF, CEFODE, DCC, DEFAP, Douleurs Sans Frontières, EED, EMDH, EMI, ERM, FIDESCO, GER, GRET, HI, MDM, MSF, Planet Finance, Planète Enfants, PSF, Santé Sud, SCD, SIPAR, SOS Enfants Sans Frontières, UNMFREO
Cadre législatif	Loi n°2005-159 du 23 février 2005.
Public	Toute personne majeure, quelle que soit sa nationalité, engagée et compétente, prête à s'engager à plein temps de façon solidaire et désintéressée. En 2007, 2 121 personnes, hommes (42 % ⁴) et femmes (58 %), diplômés (40 % de niveau Bac + 5 et plus), sont parties en tant que VSI.
Durée	Longue : contrat conclu entre une association et un volontaire pour une durée déterminée de 6 ans maximum au cours d'une vie, chaque contrat étant limité à 2 ans.
Localisation	Par-delà les frontières, dans un pays du Sud ou d'Europe de l'Est ; voire – rarement – dans des pays développés (ex. : Etats-Unis pour FIDESCO). En 2007, l'essentiel des missions proposées par les associations agréées se déroulaient en Afrique (45.7 %), en Asie (27.2 %) et en Proche et Moyen Orient (8.7 %).
Mission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mission et poste déterminés ; ➤ Projet d'urgence humanitaire, de réhabilitation ou de développement ; ➤ Projet porté par les ONG agréées ou par leurs partenaires du Sud ; ➤ Trois principaux domaines : le social et l'enfance (28 %) / l'enseignement et la formation (24 %) / la santé, la nutrition et l'appareillage (21 %) ; ➤ La mission de VSI est considérée comme une expérience humaine et professionnelle, un but en soi.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cofinancement de l'Etat (pour les contrats d'au moins 12 mois) ; ➤ Ressources propres des associations françaises et des structures d'accueil ; ➤ Autres subventions publiques et privées.
Conditions	Le VSI garantit un minimum de droits au volontaire. Celui-ci reçoit une indemnité, éventuellement des avantages en nature (prise en charge du logement, de la nourriture, du billet d'avion...), et bénéficie d'une couverture sociale, d'une assurance maladie complémentaire, d'une assurance responsabilité civile et rapatriement, d'une cotisation à la retraite... La loi sur le VSI prévoit aussi une préparation avant le départ, un accompagnement pendant la mission, un appui social et professionnel au retour (voire une prise en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues aux articles L. 355-5 et L. 355-6 du code de l'éducation).

Source : CLONG-Volontariat, *Vers une solidarité engagée : les Nouveaux enjeux du Volontariat de solidarité internationale*, janvier 2009 ; www.diplomatie.gouv.fr

⁴ Les pourcentages présentés sont issus des statistiques du FONJEP et de l'AFVP mais n'incluent pas les données de l'AFVP.

II-2 Volontariat d'échange et de compétences

Le « volontariat d'échange et de compétences » (VEC) recouvre une pluralité d'organisations qui répondent à une même logique : faire des compétences un des principaux thèmes des échanges Nord / Sud. Toutes proposent des missions qui permettent aux volontaires « d'enrichir leur expérience et d'apporter un savoir-faire professionnel, sans but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent » (cf. *Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité*, p. 20).

Plusieurs dispositions légales concourent à encadrer la mise en œuvre du volontariat d'échange et de compétences : congés de solidarité internationale (loi du 5 février 1995⁵) pour les entreprises ; conventions cadre pour les universités et les écoles d'enseignement supérieur... Au stade actuel de son développement, le VEC ne fait pas l'objet d'une procédure d'agrément au même titre que le VSI mais, concernant les seniors, un nouveau dispositif d'appui financier vient d'être instauré par le MAEE.

Dans la pratique, trois formes se distinguent en fonction du public visé par les organismes de VEC :

- Le volontariat, axé sur une « approche métier », qui s'adresse à des personnes en cours de qualification ou qualifiées mais non encore en activité (VEC 1) ;
- Le volontariat qui s'adresse à des personnes qualifiées en activité (VEC 2) ;
- Le volontariat qui s'adresse à des personnes qualifiées en retraite (VEC 3).

Chacune de ces formes de volontariat répond à des besoins spécifiques d'une catégorie d'acteurs (étudiants, actifs ou retraités) en proposant des missions adaptées, spécifiées dans le tableau n°2.

Ces trois catégories de VEC ont pour point de convergence la dimension technique des missions proposées et les compétences des volontaires envoyés : elles s'articulent aisément les unes avec les autres dans le cadre d'un parcours professionnel associé à des projets de solidarité internationale. Le « pré volontariat » (volontariat en pré activité ou VEC 1) permet à de jeunes professionnels de se préparer à passer à une autre étape d'expertise à l'international (volontariat en activité ou VEC 2), tout au long... voire après sa carrière (volontariat en post-activité ou VEC 3).

Volontariat rattaché à « l'expertise », le VEC se doit d'être intégré à la famille des VIES quand la structure qui l'encadre poursuit des objectifs axés sur la réciprocité des échanges, le respect des partenaires locaux, la pérennité et la durabilité des projets... et défend les valeurs communes aux VIES.

⁵ Cette loi prévoit qu' « un salarié ayant au moins 12 mois d'ancienneté puisse bénéficier d'un congé de solidarité internationale pour participer à une mission hors de France pour le compte d'une association à objet humanitaire ou pour le compte d'une organisation internationale dont la France est membre ».

Tab. 2 : Caractéristiques du VEC

	VEC 1 : pré activité	VEC 2 : activité	VEC 3 : post-activité
Exemples d'organismes	Ingénieurs sans frontières	Electriciens sans frontières	Groupeement des retraités éducateurs sans frontières
Cadre législatif	Essentiellement des conventions de stage (avec des universités, organismes de formation ou de recherche, des bureaux d'études...).	Conventions avec l'entreprise dans le cadre de congés solidaires, voire autres formes de volontariat (VSI, SCV, SVE ⁶ ...).	Aucun en particulier en dehors de celui fixé par l'association.
Public	Personnes en fin de cursus ou récemment diplômées, spécialisées dans tel ou tel domaine.	Personnes en activité, spécialisées dans tel ou tel domaine.	Personnes retraités, spécialisées dans tel ou tel domaine.
Durée	Moyenne : 1 à 6 mois (exceptionnellement 9 mois).	Courte : 2 semaines à 1 mois (exceptionnellement plus).	Courte : 2 à 3 mois (exceptionnellement plus).
Localisation	Très diversifiée : Afrique, Amérique latine et du Sud, Asie, Caraïbes, Europe centrale et orientale, Océan Indien, Pacifique, Proche et Moyen-Orient.		

Source : Données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

⁶ VSI : volontariat de solidarité internationale ; SCV : service civil volontaire ; SVE : service volontaire européen.

Tab. 2 : Caractéristiques du VEC (suite)

	VEC 1 : pré activité	VEC 2 : activité	VEC 3 : post-activité
Mission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de développement ; ➤ Projet porté par des ONG ou des collectivités du Nord et des partenaires du Sud ; ➤ Mission technique : ingénierie, enquête, étude... ; ➤ Mission à vocation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de développement ; ➤ Projet porté par des associations du Nord et des partenaires du Sud ; ➤ Mission technique : ingénierie, formation, évaluation... ; ➤ Mission à vocation « utilitaire ». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de développement ; ➤ Projet porté par des associations du Nord et des partenaires du Sud ; ➤ Mission technique : appui, formation, animation, évaluation... ; ➤ Mission à vocation « utilitaire ».
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Universités, écoles... ; ➤ Subventions sur projet (ex. : ambassades) ; ➤ Autofinancement (ex. : vente de produits issus du commerce équitable). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entreprise, fondation, comité d'entreprise... ; ➤ Formation professionnelle ; ➤ Autofinancement du salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAEE ; ➤ Collectivités locales ; ➤ Subventions sur projet (ex. : Total) ; ➤ Autofinancement de l'association (ex. : adhésion) et du retraité.
Conditions	Variables selon les conventions : rémunération, avantages en nature, droits sociaux...	Maintien du statut de salarié : salaires, droits sociaux...	Maintien du statut de retraité : indemnités, droits sociaux... ; avantages en nature.

Source : Données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

II-3 Volontariat d'initiation et d'échange

Le volontariat d'initiation et d'échange (ci-après abrégé par VInE, pour éviter la confusion avec le volontariat international en entreprise ou VIE) concerne « toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales » (cf. *Les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité, De nouveaux enjeux de société* – AFVP, 10 juin 2009).

Ces expériences, vécues lors de chantiers de solidarité, concernent des jeunes de 15 à 25 ans qui, accompagnés ou non par une structure, décident de s'engager dans une action de solidarité internationale pour une courte durée (de 2 semaines à 1 mois). Leurs motivations sont diverses (aller à la rencontre de l'autre, vaincre sa timidité, lutter contre ses préjugés, vivre sa première expérience professionnelle...) mais cette première expérience dans un pays en voie de développement les change en profondeur et reste inoubliable à leurs yeux.

Le volontariat d'initiation et d'échange est un volontariat de découverte. Cette découverte, des autres et de soi-même, peut-être perçue comme une fin en soi mais elle est souvent reliée à un processus pédagogique plus large. Le VInE sert alors de levier dans un parcours d'apprentissage de la vie en société, de la citoyenneté, de sa propre personnalité... Il est rattaché à la notion d'éducation citoyenne comme le VSI est rattaché à la notion de solidarité internationale ; il est tourné vers la personne et non vers l'action. D'autres critères, présentés dans le tableau ci-après, le différencient également du VSI et du VEC.

Pourtant, ces chantiers appelés « expérimentations » (Scouts et Guides de France) comme « chantiers de solidarité » (FOJIM) présentent des formes variables selon la manière dont ils sont accompagnés ou non par des associations et des mouvements d'éducation populaire. Selon ces critères, peuvent être distingués :

- Les chantiers accompagnés par des associations et mouvements d'éducation populaire qui les intègrent dans des parcours éducatifs plus larges (VInE 1) ;
- Les chantiers accompagnés par ces structures mais en dehors des parcours pédagogiques qu'elles mettent en œuvre (VInE 2) ;
- Les chantiers organisés en dehors de ces structures (VInE 3).

Tab. 3 : Caractéristiques du VInE

Volontariat d'initiation et d'échange	
Exemples d'organismes	CEMEA, Cotravaux, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FNLL, EEDF, SGDF...
Cadre législatif	Aucun en particulier en dehors de celui fixé par l'association.
Public	Démarche collective et non individuelle : de 6 à 10 jeunes (en général) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeunes de 15 à 25 ans ; ➤ Jeunes de nationalité française (les jeunes qui n'ont qu'une carte de séjour ne peuvent pas partir à l'étranger...) ; ➤ Jeunes issus de tout milieu social ; ➤ Jeunes avec ou sans compétences professionnelles spécifiques.
Durée	Courte : 2 semaines à 1 mois (exceptionnellement plus).
Localisation	Essentiellement dans les pays de la ZSP, en particulier au Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Maroc... Quelques chantiers ont lieu dans des pays d'Europe de l'Est ou dans d'autres pays d'Amérique latine (non subventionnés par le MAEE) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de réhabilitation ou de développement ; ➤ Projet porté par des associations du Nord ou par des partenaires du Sud ; ➤ Projet axé sur l'éducation (ex. : construction ou réhabilitation de classes ou d'écoles), la culture (ex. : organisation de pièces de théâtre), le sport (ex. : rencontres sportives), l'animation (ex. : organisation de colonies de vacances), le social... ; ➤ Mission à vocation éducative.
Mission	
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MAEE ; ➤ Collectivités locales : conseils régionaux, conseils généraux, communes... ; ➤ Associations porteuses et partenaires du Sud ; ➤ Actions ponctuelles : vente de gâteaux, organisation de soirées... ; ➤ Autofinancement des jeunes ; ➤ Autres : associations de quartier, mécénat d'entreprise...
Conditions	Contrairement aux VSI et VEC, les chantiers de jeunes n'offrent pas de garanties particulières : pas de rémunération, de maintien de droits spécifiés, etc. Seules les conditions de vie sur place (transport, hébergement...) peuvent être négociées en fonction du groupe de jeunes et des partenaires du projet.

Source : Données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Dans le cadre des VInE 1, les associations et mouvements d'éducation populaire peuvent être considérés comme les « maîtres d'ouvrage » du chantier – bien que les jeunes y soient intégralement associés. Le projet de solidarité internationale fait partie des activités proposées par la structure en tant qu'étape dans un processus éducatif élargi. Chez les Scouts et Guides de France, les jeunes sont « louveteaux » dès l'âge de 8 ans... et ne partent sur des chantiers à l'international qu'en tant que « compagnons » (17 ans et plus). Pour la Fondation Auteuil, le chantier de jeunes est inscrit dans le projet pédagogique de l'établissement qui accompagne les jeunes au jour le jour...

Dans le cadre des VInE 2, la structure associative se positionne en tant qu'« appui à la maîtrise d'ouvrage ». Le FOJIM, par exemple, n'intervient que pendant le temps du projet : lors de la préparation, la réalisation, la restitution du chantier. Son intervention se fait sous la forme d'un « parrainage » : l'association où le mouvement sert d'appui, de relais et de garant entre, d'une part, des jeunes qui souhaitent réaliser leurs chantiers et, de l'autre, des partenaires institutionnels prêts à les financer. Un des partenaires le plus souvent cité par les organismes rencontrés est le Ministère des Affaires étrangères et européennes, via ses deux dispositifs Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale (VVV/SI) et Jeunesse Solidarité Internationale (J/SI) (cf. *Tab. 4 : Caractéristiques des dispositifs VVV/SI et J/SI, MAEE, page suivante*). Il semblerait néanmoins que ces dispositifs ne concernent que 5 % des chantiers de jeunes...

Malgré leurs similitudes, ces deux formes de VInE divergent sur un point essentiel : l'implication de l'association ou du mouvement d'éducation populaire auprès des jeunes en dehors du chantier. Entre ces deux catégories de volontariat d'initiation et d'échanges, les pratiques d'accompagnement des jeunes sont très disparates et tous les dispositifs peuvent être envisagés selon le degré d'autonomie des jeunes par rapport à leur projet...

Les données relatives aux chantiers organisés sans le soutien des associations et mouvements d'éducation populaire reconnus (VInE 3) demeurent très difficiles à recueillir. Ces chantiers peuvent être organisés par des collectivités locales ou leurs groupements (ex. : maison des jeunes et de la culture) ; par des entreprises (ex. : comité d'entreprise) ; par des associations locales... comme par les jeunes eux-mêmes. Les modalités d'action comme les pratiques d'accompagnement qui y sont liées sont très hétérogènes ; elles devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie, en dehors du champ de cette étude.

Tab. 4 : Caractéristiques des dispositifs VVV/SI et J/SI, MAEE

	Dispositif VVV/SI	Dispositif J/SI
Nom complet	Dispositif Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale	Dispositif Jeunesse Solidarité Internationale
Date de création	1991	1997
But	Permettre à des jeunes, issus de quartiers défavorisés, de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en Afrique.	Promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, entre groupes de jeunes du Nord et du Sud, au Nord et/ou au Sud.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le partenariat entre acteurs associatifs et collectivités territoriales du Nord et du Sud ; ➤ Faire bénéficier les jeunes en difficulté, notamment ceux issus de l'immigration, en France, de nouvelles occasions de mobilisation dans leurs propres parcours d'insertion sociale et professionnelle ; ➤ Faciliter leur participation et celle de leurs associations à des projets de solidarité internationale ; ➤ Offrir aux zones relevant de la politique de la ville, en France, des possibilités de prévoir des actions d'éducation au développement et de formation aux relations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir la rencontre des jeunes du Nord et du Sud par la réalisation de chantiers communs au Sud et en France ; ➤ Apporter un soutien aux mouvements de jeunesse et aux associations s'adressant aux jeunes, par le biais d'échanges et d'actions conjointes de renforcement des capacités humaines ; ➤ Encourager l'action des organisations de jeunesse, en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans les activités locales et de la démocratisation des sociétés.
Public	Jeunes de 17 à 25 ans, issus de quartiers défavorisés mais aussi d'autres quartiers.	Jeunes de 15 à 25 ans, issus de tout milieu social.
Nombre de jeunes concernés (2007)	475 jeunes ; aucun jeune du Sud	548 jeunes du Nord ; 40 jeunes du Sud
Nombre de dossiers présentés (2007)	55 dossiers	76 dossiers
Nombre de dossiers acceptés (2007)	46 dossiers (83,6 %)	58 dossiers (76,3 %)
Financement (2007)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 420 000 euros (environ 884 € / jeune) ➤ Dépenses prises en compte : dépenses sur le terrain liées aux frais de chantier, de séjour, de déplacements... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 266 000 euros (environ 452 € / jeune) ➤ Dépenses prises en compte : dépenses sur le terrain liées aux frais de chantier, de séjour, de déplacements...

Source : FONJEP, *Evaluation des dispositifs* (mars 2002) et *Bilans statistiques des chantiers cofinancés* (bilans des chantiers 2007).

Tab. 4 : Caractéristiques des dispositifs VVV/SI et J/SI, MAEE (suite)

	Dispositif VVV/SI	Dispositif J/SI
Pays	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 pays de la ZSP ; ➤ 5 principales destinations (1991/2007) : Sénégal, Burkina Faso, Mali, Bénin, Maroc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 14 pays de la ZSP ; ➤ 5 principales destinations (1997/2007) : Sénégal, Burkina Faso, Bénin, France, Mali.
Durée	3 à 4 semaines	3 à 4 semaines
Période de réalisation	Eté (53 %)	Eté (77 %)
Domaines de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Education et formation (37 %) : construction ou réhabilitation de salles de classes ou d'école... ; ➤ Culture et sport (19 %) : théâtre, musique, échange sportif... ; ➤ Social (16 %) : foyer de jeunes, centre d'accueil... ; ➤ Santé (11 %) : centre de santé... ; ➤ Agriculture, développement rural, développement économique (8 %). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Education (42 %) : construction ou réhabilitation de salles de classes ou d'école... ; ➤ Culture et sport (22 %) : théâtre, musique, échange sportif... ; ➤ Animation, enfance, enseignement à distance (13 %) ; ➤ Social (12 %) : foyer de jeunes, formation professionnelle... ; ➤ Environnement (11 %).
Origine régionale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 22 régions concernées (1991/2007) ; ➤ 5 principales régions : Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 21 régions concernées (1997/2007) ; ➤ 5 principales régions : Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Bretagne, Lorraine.
Origine départementale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 68 départements concernés (1991/2007) ; ➤ 5 principaux départements : Val-de-Marne, Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Val-d'Oise. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 73 départements concernés (1997/2007) ; ➤ 5 principaux départements : Paris, Nord, Ile-et-Vilaine, Loire, Bouches-du-Rhône.
Parrains	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 58 parrains concernés (1991/2007) ; ➤ 5 principaux parrains : La Ligue, Léo Lagrange, Fondation d'Auteuil, Service coopération au développement, Scouts et Guides de France 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 47 parrains concernés (1997/2007) ; ➤ 5 principaux parrains : La Ligue, Léo Lagrange, Scouts et Guides de France, Peuples solidaires, Eclaireuses et Eclaireurs de France
Suivi et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité de suivi, paritaire et consultatif : représentants de 8 associations parrains ➤ Secrétariat technique : FONJEP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité de suivi, paritaire et consultatif : représentants de 9 associations parrains ➤ Secrétariat technique : FONJEP

Source : FONJEP, *Evaluation des dispositifs* (mars 2002) et *Bilans statistiques des chantiers cofinancés* (bilans des chantiers 2007).

III- Typologie des VIES

Dans chacune des trois familles de VIES identifiées (VSI, VEC et VInE), des sous-familles de volontariat apparaissent. A partir de ce constat, une première proposition de typologie de VIES peut être présentée (cf. *Graph. 1 : Proposition de typologie des VIES*).

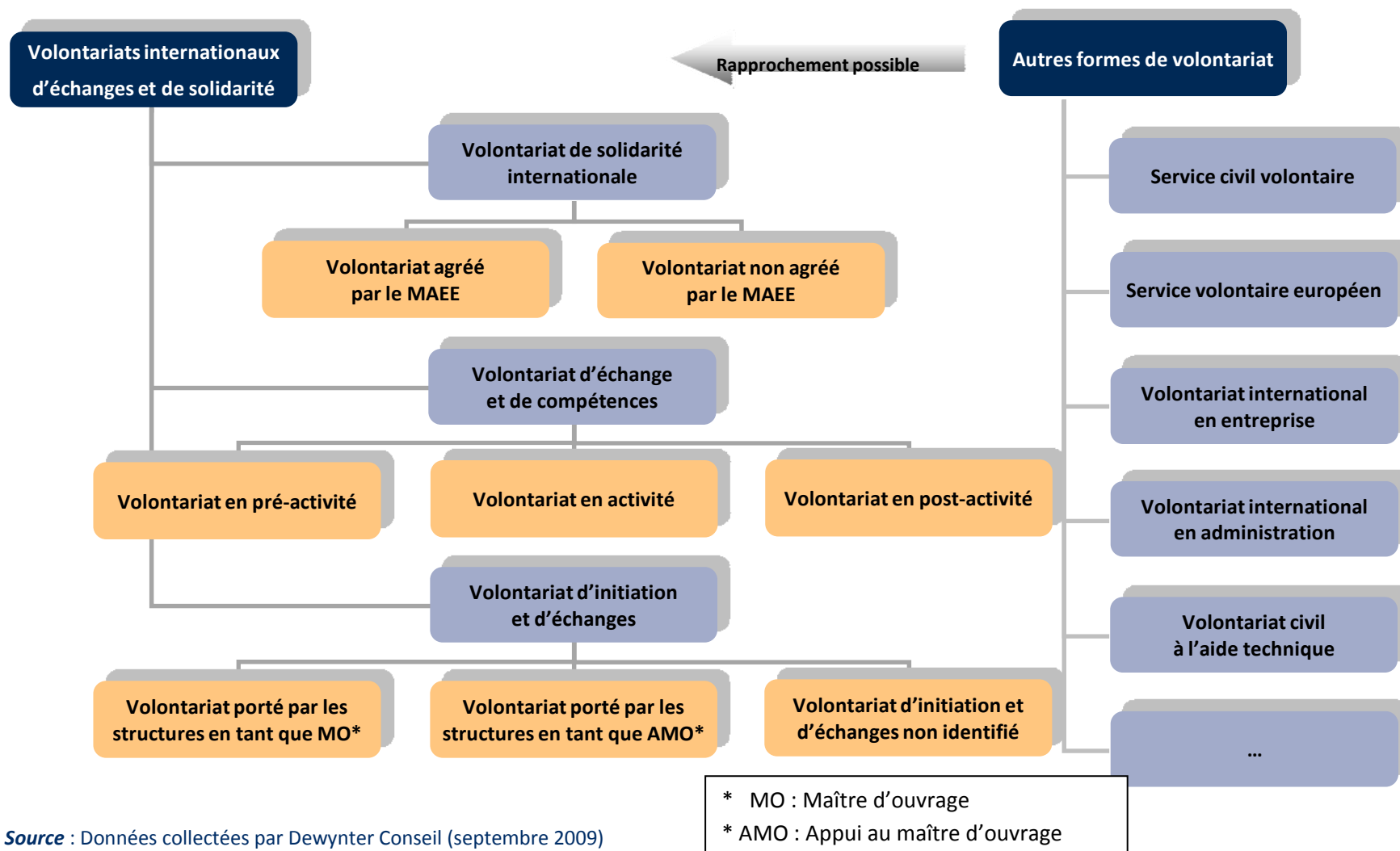
Cette typologie renvoie à des critères propres à chaque famille : le critère législatif pour les VSI (agrément ou non), le critère socioprofessionnel pour les VEC (pré activité, activité ou post-activité) et le critère lié au positionnement de la structure d'accompagnement pour les VInE (maître d'ouvrage, appui à la maîtrise d'ouvrage ou non identifié). Chaque famille a sa propre logique, ses propres spécificités et donc ses propres critères d'identification. Pour l'heure, les trois critères énoncés suffisent pour comparer les pratiques d'accompagnement de chaque famille et sous-famille de VIES.

D'autres critères tels que le nombre de volontaires envoyés, la qualité des structures partenaires du Sud, les modalités de financement des missions... aboutiraient à la construction de nouvelles typologies. Des distinctions apparaîtraient entre des organismes spécialisés dans l'envoi de volontaires et des organismes pour lesquels le volontariat n'est qu'une activité secondaire ; entre des organismes à portée nationale et des organismes à portée locale ; entre des organismes qui indemnisent les volontaires qu'ils envoient et ceux qui font appel à « leurs dons » (ex. : Planète Urgence, Passworld) ; etc.

Les familles et sous-famille de VIES présentement identifiées ont des caractéristiques communes et des spécificités propres (cf. *Principales caractéristiques des VIES*, p.22) mais elles ne reflètent pas la richesse de toutes les formes de volontariat existantes. Nombreux sont les organismes qui proposent différents types de volontariat en parallèle : chantiers de jeunes et volontariat de solidarité internationale, prévolontariat et volontariat pour des personnes en activité... Nombreux sont les organismes qui proposent des volontariats à mi-chemin entre plusieurs familles de VIES : dans quelle famille répertorier une volontaire de 30 ans, orthophoniste en activité, qui part passer, pour la première fois de sa vie, un mois dans un orphelinat en tant qu'assistante de direction ? Nombreux sont les organismes à la marge de ces catégories, agissant localement et encore méconnus par les acteurs français majeurs de la solidarité internationale.

Cette première typologie permet de préciser des formes de volontariat qui sont ou ne sont pas incluses dans la famille des VIES, de délimiter le périmètre des volontariats qui peuvent être analysés ci-après, mais elle demande d'être approfondi dans le cadre de la mise en place de France Volontaires. Certaines formes de volontariat encore non identifiées devront être définies ; d'autres devront être plus clairement caractérisées ; des rapprochements possibles devront être précisés (notamment pour le service civil volontaire et le service volontaire européen)... Chaque organisme qui souhaitera intégrer cette famille de VIES trouvera sa place tout en préservant sa « substantifique moelle », son identité, ses valeurs.

Graph. 1 : Proposition de typologie des VIES



Source : Données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Annexes

Charte commune aux Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité

Cette charte a pour objet d'énoncer les valeurs communes aux différents types de Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité. Elle entend également préciser les principaux engagements à tenir par les associations d'envoi et les volontaires partant à l'étranger pour une durée limitée de quelques semaines à plusieurs années.

Les trois types de volontariat international émanant des associations visées par cette charte sont :

- **Le volontariat d'initiation et d'échange** concerne majoritairement les jeunes et toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales, par des séjours d'étude, des chantiers, etc.
- **Le volontariat d'échange et de compétences**, réalisé par ceux qui, en activité ou à la retraite, souhaitent enrichir leur expérience et apporter un savoir faire professionnel, sans aucun but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent.
- **Le volontariat de solidarité internationale**, mis en œuvre dans le cadre de la loi de février 2005, donnant lieu à un contrat passé entre l'association d'envoi et chaque volontaire, spécifiant les missions et les conditions dans lesquelles il est envoyé.

Les volontariats concernés présentent à la fois une grande diversité d'objectifs, de modalités de mise en œuvre, de profil et de statut des volontaires. Cependant, des valeurs essentielles sont partagées par toutes les organisations qui adhèrent à cette charte, ainsi que par leurs volontaires. Leur application se traduit ainsi :

- Prendre en compte la réalité d'autres populations dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, de leur égale dignité humaine ;
- Inscrire les échanges et les actions de solidarité et de participation à des projets de développement ou humanitaires dans un souci de réciprocité, de partenariat, de prise en considération des acteurs les plus défavorisés, afin de contribuer au renforcement de solidarités locales et globales ;
- Valoriser l'engagement libre et responsable des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre à disposition leurs compétences pour des actions d'intérêt général non rémunérées, de développer leur ouverture d'esprit, ainsi que leur participation à la vie citoyenne dans leur pays d'origine, en intégrant l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales.

La mise en œuvre de ces principes d'action suppose que les partenaires impliqués tiennent les engagements suivants :

- **De la part des organismes d'envoi**, toutes les formes de volontariat exigent une préoccupation spécifique de la relation avec les partenaires étrangers qui les recevront. Une attention particulière sera donnée à l'information et à la formation des futurs volontaires et aux conditions de réalisation de leurs missions. Un accompagnement approprié et une couverture sociale sécurisante seront assurés. Enfin, la liaison avec une nouvelle étape de la vie personnelle, citoyenne et/ou professionnelle sera facilitée.
- **De la part des futurs volontaires**, leur engagement avec une association suppose au préalable qu'ils adhèrent à ses valeurs et aux objectifs de la mission qui leur a été proposée. Ils participent aux activités prévues pour les y préparer. Ils s'impliquent dans la vie de l'association tant dans le pays de départ que dans la relation avec les partenaires du pays d'accueil.

Ces dispositions communes à tous les volontariats désignés ci-dessous, ont pour but d'améliorer la relation de coopération, de la sécuriser en fonction des risques encourus, d'accroître l'efficacité des séjours et leurs effets positifs dans la durée. Elles seront spécifiées pour chaque dispositif existant ou à créer, en lien avec les pouvoirs publics chargés du soutien à ce secteur de coopération.

Liste des organismes contactés

N°	Nom complet	Site Internet
Organismes enquêtés par courriel / interviewés en direct ou par téléphone		
1	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières	www.avsf.org
2	Architectes Sans Frontières	www.asffrance.org
3	Architecture et Développement	www.archidev.org
4	Association Française des Volontaires du Progrès	www.afvp.org
5	Association Générale des Intervenants Retraités – Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement	www.agirabcd.org
6	Association Sœur Emmanuelle	www.asmae.fr
7	ATD Quart-monde	www.atd-quartmonde.asso.fr
8	Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active	www.cemea.asso.fr
9	Développement Sans Frontières	www.developpementsansfrontieres.org
10	Eclaireuses et Eclaireurs de France	www.eedf.fr
11	Electriciens Sans Frontières	www.electriciens-sans-frontieres.com
12	Fédération Nationale Léo Lagrange	www.leolagrange-fnll.org
13	Fondation d'Auteuil	www.fondation-auteuil.org
14	Forum de la Jeunesse Issue des Migrations	www.fojim.org
15	Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières	www.gref.asso.fr
16	Ingénieurs Sans Frontières	www.isf-france.org
17	La Ligue de l'Enseignement	www.laligue.org
18	Les Francas	www.francas.asso.fr
19	Migrations et Développement	www.migdev.org
20	Scouts et Guides de France	www.sgdfr.fr
21	Secours Islamique France	www.secours-islamique.org
Organismes dont les données ont été synthétisées par l'AFVP		
22	AFS Vivre Sans Frontières	www.afs-fr.org
23	Coopération et Formation au Développement	www.cefode.org
24	Délégation Catholique pour la Coopération	www.ladcc.org
25	Département Evangélique Français d'Action Apostolique	www.defap.fr
26	FIDESCO	www.fidesco.fr
27	Guilde Européenne du Raid	www.la-guilde.org
28	Service de Coopération au Développement	www.scd.asso.fr
Collectifs approchés à titre consultatif		
29	Comité de Liaison des ONG de Volontariat	www.clong-volontariat.org
30	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire	www.cnajep.asso.fr
31	Cotravaux	www.cotravaux.org
32	Fonds de Coopération de la Jeunesse et l'Education Populaire	www.fonjep.org

Principales caractéristiques des VIES

Caractéristiques	Volontariat de solidarité internationale	Volontariat d'échange et de compétences	Volontaire d'initiation et d'échange
Philosophie du volontariat international d'échanges et de solidarité	<p>Hommes et femmes engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De manière libre et responsable ➤ A donner de leur temps, du travail, de l'énergie ➤ De façon désintéressée ➤ A un projet d'intérêt général ➤ A temps plein, pendant une période déterminée, sur leur temps professionnel et familial <p><i>Le volontariat ne doit pas être confondu avec le bénévolat (« engagement libre pour mener une action non salariée en direction d'autrui, <u>en dehors du temps professionnel et familial</u> », Conseil économique et social).</i></p>		
	Missions de solidarité à l'international, hors Union Européenne et Espace Economique Européen		
	<p>Echanges entre des personnes du Nord et du Sud, axés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La rencontre humaine, l'échange interculturel, le partage de savoirs... ➤ Le respect de l'autre, de ses droits, de ses croyances ➤ La prise en compte de la réalité d'autrui ➤ Le partenariat entre individus et/ou collectifs 		
<p>Projets de solidarité internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dirigés vers les acteurs les plus défavorisés ➤ Fondés sur une identité commune : citoyen du monde ➤ Visant à induire des changements de comportements individuels et collectifs, au Nord et au Sud ➤ Suivant des principes d'équité et de justice ➤ Couvrant de multiples domaines : social et enfance, enseignement et formation, développement rural et urbain... ➤ Traduits en actes « ici et là-bas » ; avant, pendant et après la mission. 			

Source : CLONG-Volontariat, FONJEP et données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Principales caractéristiques des VIES

Caractéristiques	Volontariat de solidarité internationale (VSI agréé)	Volontariat d'échange et de compétences (VEC en pré activité, activité et post-activité)	Volontaire d'initiation et d'échange (VInE en maîtrise d'ouvrage et en appui à la maîtrise d'ouvrage)
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Loi n°2005-159 (23 février 2005) sur le VSI ➤ Contrat passé entre le volontaire et l'organisme d'envoi (« contrat », « acte d'engagement »...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de loi commune aux trois catégories de VEC (pré activité, activité, post-activité) ➤ Loi n°1995-116 (4 février 1995) sur les congés solidaires (VEC en activité) ➤ Contrat passé entre le volontaire et l'organisme d'envoi (« convention de stage », « convention avec l'entreprise », « charte d'engagement »...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de loi commune aux deux catégories de VInE (maîtrise d'ouvrage, appui à la maîtrise d'ouvrage) ➤ Aucun contrat spécifique en dehors de celui fixé par l'association et, le cas échéant, la structure porteuse du projet
Public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarche individuelle ➤ Plus de 18 ans ➤ Toutes nationalités confondues ➤ Pas de statut spécifique ➤ Pas de compétence spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarche individuelle ou collective ➤ Plus de 18 ans ➤ Nationalité non précisée ➤ En fin de cursus, récemment diplômé, en activité, en préretraite ou en retraite ➤ Compétence spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Démarche collective ➤ De 15 à 25 ans ➤ Nationalité française ➤ Inscrit ou non dans un processus éducatif ➤ Avec ou sans compétence spécifique
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Longue : 6 ans maximum ➤ Contrat de 2 ans, renouvelable 3 fois 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courte à moyenne : 2 semaines à 6 mois (exceptionnellement plus) ➤ Contrat renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Courte : 2 semaines à 1 mois (exceptionnellement plus) ➤ Mission rarement renouvelable (1 fois)
Localisation	Pays du Sud et d'Europe de l'Est	Très diversifiée (Afrique, Amérique latine et du Sud, Asie, Caraïbes, Europe centrale et orientale, Océan Indien, Pacifique, Proche et Moyen-Orient)	Essentiellement dans les pays de la ZSP (quelques chantiers dans des pays d'Europe de l'Est ou dans des pays d'Amérique latine)

Source : CLONG-Volontariat, FONJEP et données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Principales caractéristiques des VIES

Caractéristiques	Volontariat de solidarité internationale (VSI agréé)	Volontariat d'échange et de compétences (VEC en pré activité, activité et post-activité)	Volontaire d'initiation et d'échange (VInE en maîtrise d'ouvrage et en appui à la maîtrise d'ouvrage)
Mission	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poste déterminé (fiche de poste) ➤ Projet d'urgence, de réhabilitation ou de développement ➤ Projet porté par les associations agréées et/ou par leurs partenaires (Nord et/ou Sud) ➤ Principaux domaines : social et enfance (28 %) ; enseignement et formation (24 %) ; santé, nutrition et appareillage (21 %) ➤ Principales activités : appui à la coordination, à la gestion, à l'animation... ➤ Expérience unique, à vocation de plus en plus « utilitaire » 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poste déterminé ou non (répartition des fonctions sans fiche de poste) ➤ Projet de développement ➤ Projet porté par les associations et/ou par leurs partenaires (Nord et/ou Sud) ➤ Principaux domaines : enseignement et formation, aménagement territorial et développement local... ➤ Principales activités : ingénierie, formation, expertise... ➤ Expérience parallèle, à vocation « utilitaire » 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poste non déterminé (répartition des fonctions sans fiche de poste) ➤ Projet de réhabilitation ou de développement ➤ Porté par les associations locales, les associations de jeunesse et des mouvements d'éducation populaire et/ou par leurs partenaires (Nord et/ou Sud) ➤ Principaux domaines : éducation, culture, sport, animation, social... ➤ Principales activités : construction, animation, organisation événementielle... ➤ Expérience parallèle, à vocation éducative
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat (MAEE) ➤ Associations agréées ➤ Structures porteuses du projet ➤ Acteurs publics (essentiellement collectivités locales) ➤ Acteurs privés (essentiellement grandes entreprises) ➤ Volontaire (contribution souvent très faible) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat (MAEE, pour le VEC en post-activité) ➤ Associations (cotisations, subventions...) ➤ Structures porteuses du projet ➤ Acteurs publics (ambassades, collectivités, laboratoires...) ➤ Acteurs privés (grandes, petites et moyennes entreprises...) ➤ Volontaire (autofinancement, mobilisation de fonds extérieurs...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat (MAEE, Haut-commissariat à la jeunesse...) ➤ Associations (cotisations, subventions...) ➤ Structures porteuses du projet ➤ Acteurs publics (essentiellement collectivités locales) ➤ Acteurs privés (essentiellement petites entreprises) ➤ Volontaire (autofinancement, mobilisation de fonds extérieurs...) ➤ Autres (ex. : associations du quartier)

Source : CLONG-Volontariat, FONJEP et données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Principales caractéristiques des VIES

Caractéristiques	Volontariat de solidarité internationale (VSI agréé)	Volontariat d'échange et de compétences (VEC en pré activité, activité et post-activité)	Volontaire d'initiation et d'échanges (VInE en maîtrise d'ouvrage et en appui à la maîtrise d'ouvrage)
Conditions	<p>La loi sur le VSI garantit un minimum de droits au volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indemnité ➤ Couverture sociale ➤ Assurance responsabilité civile et rapatriement ➤ Cotisation à la retraite ➤ Accompagnement avant, pendant et après la mission (voire prise en compte au titre de la validation des acquis de l'expérience) ➤ Avantages en nature (prise en charge du logement, de la nourriture, du billet d'avion...) ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien du statut initial du volontaire (maintien des salaires, des années d'ancienneté ou des indemnités de retraite, des droits sociaux...) ➤ Garanties variables selon le contrat signé entre le volontaire et l'organisme d'envoi (indemnité, couverture sociale, avantages en nature...) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune condition spécifiquement garantie ➤ Conditions de mission négociées entre les associations de jeunesse et mouvements d'éducation populaire et les structures porteuses du projet, les bailleurs de fond (ex. : MAEE dans le cadre des dispositifs VVV/SI et J/SI), les groupes de jeunes...

Source : CLONG-Volontariat, FONJEP et données collectées par Dewynter Conseil (septembre 2009)

Liste des sigles et acronymes

ACF	Action Contre la Faim
AFS	AFS Vivre Sans Frontière
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AGIR	Association Générale des Intervenants Retraités – Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement
ASF	Architectes Sans frontières
ASMAE	Association Sœur Emmanuelle
ATD	ATD Quart Monde
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAFA	Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur
BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport
CEFODE	Coopération et Formation au Développement
CEMEA	Centres d’Entraînement aux Méthodes d’Education Active
CLONG-Volontariat	Comité de Liaison des ONG de Volontariat
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d’Education Populaire
CRID	Centre de Recherche et d’Information pour le Développement
DCC	Délégation Catholique pour la Coopération
DEFAP	Département Evangélique Français d’Action Apostolique / Service protestant de mission
DSF	Développement Sans Frontières
EDF	Electricité de France
EED	Enfants et Développement
EEDF	Eclaireuses et Eclaireurs de France
EMDH	Enfants du Monde et Droits de l’Homme
EMI	Entraide Médicale Internationale
ERM	Enfants Réfugiés du Monde
ESF	Electriciens Sans Frontières
FA	Fondation d’Auteuil
FNLL	Fédération Nationale Léo Lagrange
FOJIM	Forum de la Jeunesse Issue des Migrations
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l’Education Populaire
GER	Gilde Européenne du Raid
GRF	Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières
GRET	Groupe de Recherche et d’Echange Technologique
HI	Handicap International
ISF	Ingénieurs Sans Frontières
J/SI	Jeunesse / Solidarité Internationale

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	
MAEE	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
MDM	Médecins du Monde
MIGDEV	Migrations et Développement
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MSF	Médecins Sans Frontières
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PSF	Pharmaciens Sans Frontières
RH	Ressources humaines
RITIMO	Réseau d'Information et de Documentation pour le Développement Durable et la Solidarité Internationale
SCD	Service de Coopération au Développement
SGDF	Scouts et Guides de France
SSI	Semaine de la Solidarité Internationale
SIF	Secours Islamique France
SIPAR	Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction du Sud-est asiatique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VEC	Volontariats d'échange et de compétences
VIES	Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité
VInE	Volontariats d'initiation et d'échanges
VSI	Volontariats de solidarité internationale
VVV/SI	Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale

Bibliographie

Textes de références

- *Les différents statuts de l'humanitaire*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2009, 2 p.
- *Les Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité : De nouveaux enjeux de sociétés*, AFVP, juin 2009, 2 p.
- *Le Guide du retour (version 2009)*, CLONG-Volontariat, 2009, 76 p.
- *Recueil de pratiques et d'outils pour le suivi et l'accompagnement des Volontaires de Solidarité Internationale*, Projet coordonné par la DCC, 2005, 41 p.
- *Vers une solidarité engagée : les Nouveaux enjeux du Volontariat de solidarité internationale*, CLONG-Volontariat, 2008, 64 p.
- *VSI, GRH et Formation, V1*, Interface (Helena STUCKY DE QUAY), juin 2009, 20 p.
- *Guide des associations de jeunesse et d'éducation populaire*, CNAJEP, 2008, 18 p.
- *Programme J/SI, Jeunesse et Solidarité Internationale, Annexes et Fiches techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 50 p.
- *Programme J/SI, Jeunesse et Solidarité Internationale, Note technique 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 20 p.
- *Programme VVV/SI, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale, Annexes et Fiches techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 52 p.
- *Programme VVV/SI, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale, Notes techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 20 p.

Pour en savoir plus...

- CLONG-Volontariat : www.clong-volontariat.org
- CNAJEP : www.cnajep.asso.fr
- Coordination Sud : www.coordinationsud.org
- FONJEP : www.fonjep.org
- France Volontaires : www.france-volontaires.org
- Haut commissariat à la Jeunesse : www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr
- Ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr
- RITIMO : www.ritimo.org
- Solidarité Laïque : www.solidarite-laique.asso.fr

Bibliographie

Textes de références

- *Les différents statuts de l'humanitaire*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2009, 2 p.
- *Les Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité : De nouveaux enjeux de sociétés*, AFVP, juin 2009, 2 p.
- *Le Guide du retour (version 2009)*, CLONG-Volontariat, 2009, 76 p.
- *Recueil de pratiques et d'outils pour le suivi et l'accompagnement des Volontaires de Solidarité Internationale*, Projet coordonné par la DCC, 2005, 41 p.
- *Vers une solidarité engagée : les Nouveaux enjeux du Volontariat de solidarité internationale*, CLONG-Volontariat, 2008, 64 p.
- *VSI, GRH et Formation, V1*, Interface (Helena STUCKY DE QUAY), juin 2009, 20 p.
- *Guide des associations de jeunesse et d'éducation populaire*, CNAJEP, 2008, 18 p.
- *Programme J/SI, Jeunesse et Solidarité Internationale, Annexes et Fiches techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 50 p.
- *Programme J/SI, Jeunesse et Solidarité Internationale, Note technique 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 20 p.
- *Programme VVV/SI, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale, Annexes et Fiches techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 52 p.
- *Programme VVV/SI, Ville Vie Vacances Solidarité Internationale, Notes techniques 2008*, Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008, 20 p.

Pour en savoir plus...

- CLONG-Volontariat : www.clong-volontariat.org
- CNAJEP : www.cnajep.asso.fr
- Coordination Sud : www.coordinationsud.org
- FONJEP : www.fonjep.org
- France Volontaires : www.france-volontaires.org
- Haut commissariat à la Jeunesse : www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr
- Ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr
- RITIMO : www.ritimo.org
- Solidarité Laïque : www.solidarite-laique.asso.fr